



ARRETE MUNICIPAL N° 2023 – 028
STATIONNEMENT INTERDIT
RUE DU FOUR
21490 RUFFEY-LES-ECHIREY
Le lundi 27 novembre 2023

Madame le Maire de la commune de Ruffey les Echirey

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Vu l'intérêt général
- Considérant qu'en raison de travaux d'élagage par l'Entreprise Vertical Paysage, Rue du Four, à Ruffey lès Echirey, qu'il y a lieu d'interdire le stationnement le lundi 27 novembre 2023 Rue du Four.

ARRETE

Article 1. Le 27, novembre 2023, en raison de l'élagage par l'Entreprise Vertical Paysage, Rue du Four, sur le territoire de la commune de Ruffey-lès-Echirey, le stationnement sera interdit.

Article 2 : Les dépassements sur l'emprise du chantier seront interdits quelques soient les voies laissées libres à la circulation.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et assurée par Mairie.

Le présent arrêté, publié sous les formes habituelles sera transmis à :

- Gendarmerie d'Arc sur Tille
- La Poste

Une publication de cet arrêté sera affichée aux endroits habituels de la commune.

Fait à Ruffey les Echirey le 21 novembre 2023
Madame le Maire,
Nadine MUTIN



